DELACOLLETTE Jacques
Rue de l'école, 17
6666 Wibrin (Houffalize)

Monsieur René COLLIN
Ministre de l'Agriculture, de la Nature, des Forêts, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région.

Envoyé par email.

Wibrin, le 20 novembre 2018.

Monsieur le Ministre,
Cher Monsieur Collin,

Depuis quelques semaines, la presse relaie fréquemment, et à juste titre, la problématique de la surpopulation des sangliers et ce, surtout suite à la survenance de la peste porcine africaine.

Les différentes mesures que la Région Wallonne a prises pour éradiquer cette maladie sont, généralement, considérées comme de bon sens. Par contre, les décisions venant du fédéral, plus particulièrement l'abattage forcé de porcs sains, sont pour le moins interpellantes.

Néanmoins, à votre niveau, le nourrissage « dissuasif » reste un sujet qui cause polémique.

Etant garde-chasse depuis 1994, je me permets de vous donner mon avis à ce sujet.

Déjà il y a une vingtaine d'année, dans la revue des gardes champêtres particuliers, j'ai dénoncé ce nourrissage « dissuasif » des sangliers. En effet, les sangliers, qui à priori sont des bêtes sauvages, suite à ce nourrissage, deviennent des bêtes domestiquées. Aux différents points de nourrissage, il existe une réelle concentration de sangliers qui viennent vers l'Homme pour manger leur pitance quotidienne.
Concentration, veut également dire endroit où se réunissent plusieurs compagnies de sangliers, où les bêtes ramassent à même le sol, dans la boue mélangée aux excréments, les céréales semées par les chasseurs ou leurs acolytes. Dans les bois que je fréquente, j'ai pu compter jusqu'à plus de 50 sangliers se disputer la distribution quotidienne à un seul endroit.
Vous aurez compris que ces lieux de rassemblement de sangliers sont propices à la diffusion de maladies.

Depuis l'instauration du nourrissage dissuasif, il y a un peu plus de 20 ans, les dégâts de sangliers n'ont cessé de croître dans les terres agricoles. Même si il n'est pas le seul responsable de cet accroissement, ce nourrissage permet aux populations de se nourrir artificiellement et donc d'augmenter la fécondité des laies.

Le but du législateur, à l'époque, était de retenir les sangliers en forêt. Mais l'expérience et le recul démontrent que c'est un échec, car les sangliers, après avoir ramassés les céréales semées au bois, divaguent à leur gré et donc sans retenue dans les prairies et cultures appétantes.
Un jour, j'ai chronométré le temps qu'il fallait à un groupe de 40 sangliers pour ramasser 50 kilos de céréales semées à la volée : 20 minutes ! Autrement dit, ils leur restaient 23 heures et 40 minutes pour vaguer à leur occupation...et revenir le lendemain au RDV, ce cirque continuant durant des semaines et des semaines... jusqu'au jour de la battue où ils seront quelque peu malmenés.

Une certaine caste de chasseurs crie à cor et à cri que sans ce nourrissage, les dégâts agricoles seraient encore plus importants. Ce discours est d'une hypocrisie incroyable. Le seul but de ces « chasseurs » est d'augmenter et de sédentariser les populations de sangliers avec l'objectif de réaliser de gros tableaux de chasse.

J'ai été très surpris qu'en 2015 vous ayez réinstauré ce nourrissage dissuasif, alors que Monsieur Di Antonio, votre prédécesseur, avait fait en sorte de le réduire drastiquement. Vous avez réinstauré ce nourrissage et ce, contre l'avis des fédérations agricoles, sylvicoles et de protection de l'environnement. Le lobbying de certains « gros » territoires de chasse semble très bien fonctionner...

**SVP, mettez fin à cette hypocrisie...**

J'insiste sur l'hypocrisie de certains chasseurs. En effet, si le but avoué du maintien du nourrissage dissuasif est de protéger les cultures des dents des sangliers, alors pourquoi les chasseurs ne placent-ils pas des clôtures de protections de ces cultures. Economiquement, cela sera bien plus rentable pour les 2 parties : les chasseurs et les agriculteurs. Voici quelques chiffres édifiants ...

Connaissez-vous les quantités astronomiques de céréales qui sont distribuées aux sangliers en région wallonne ?
Pour votre information, sur le massif de 12.000 hectares de bois que compte le conseil cynégétique dont mon village fait partie, j'ai questionné, il y a quelques années, les gardes-chasse sur les quantités de céréales épandues aux sangliers, en moyenne, chaque jour : 4.000 kilos !
4 tonnes, à raison de 365 jours et à 350€ /tonne, cela fait un montant de 511.000€/an.
Si on extrapole ces chiffres à la seule province de Luxembourg qui compte 230.000 Ha de bois, cela donne 9.794.000, soit près de 10 millions d'€ ! Des chiffres qui donnent le tournis !
Sur un territoire de chasse de 700 Ha dans le centre Ardenne, dont le titulaire est un important entrepreneur flamand, le garde a avoué il y a quelques années répandre 700 kilos de nourriture pour les sangliers ... chaque jour, soit 1kg par hectare !

Avec cet argent, les chasseurs qui argumentent, pour le maintien du nourrissage dissuasif, la protection des terrains agricoles, auraient ainsi tous les moyens financiers pour placer et entretenir manuellement des clôtures électrifiées de protection.

Monsieur Collin, vous êtes le ministre des chasseurs, mais également le ministre des agriculteurs, des sylviculteurs et des environnementalistes.

Que dites-vous aux agriculteurs que vous rencontrez et qui sont dépités par la prolifération des dégâts de sangliers, ceci venant s'ajouter aux autres déboires économiques qu'ils doivent déjà subir.
Quelles réponses donnez-vous aux environnementalistes lorsqu'ils vous démontrent les dégâts que la surpopulation de sangliers fait subir à l'avifaune, aux batraciens, ou encore à certaines espèces botaniques.
Quelles explications donnez-vous aux sylviculteurs lorsqu'ils vous rapportent sur les dégâts causés par les sangliers sur la régénérescence naturelle de nos forêts ? ...

La semaine dernière, plusieurs scientifiques ont dénoncé ce nourrissage dissuasif, tirant la sonnette d'alarme quant aux risques sanitaires qu'il représente. C'est en effet, à mon sens, une bombe à retardement qui va exploser tôt ou tard. La Région Wallonne, donc la collectivité, devra-t-elle encore en supporter les frais ?
Vous avez répondu à cela que le nourrissage dissuasif n'était pas la cause de la surpopulation et que vous aviez pris les mesures nécessaires, en allongeant la période de chasse, pour réduire la population de sangliers. Cela ne sera pas suffisant, car vous n'avez aucune contrainte légale pour obliger des chasseurs de tirer sur des sangliers contre leur gré, ce qu'ils ne feront d'ailleurs pas dans les territoires où on les « élève ».

**Au nom de l'Ethique !**

Monsieur Collin, vous êtes également le président provincial luxembourgeois du parti des humanistes. En tant qu'Humaniste, visiblement cela ne vous choque pas de cautionner, dans le seul but d'assouvir le loisir de certains chasseurs-lobbyistes, que l'on jette ainsi dans la nature des tonnes et des tonnes de nourriture pour des bêtes qui n'en n'ont absolument pas besoin. Alors que chaque jour, on nous cite des cas de détresse humaine, des associations qui implorent de l'aide pour secourir des sans-abris et/ou des personnes se trouvant dans des situations précaires.
Les produits agricoles doivent avant tout nourrir l'Humanité. L'orge, le froment, l'épeautre ou le pois sont avant tout des aliments pour l'Homme.

Monsieur le Ministre, ressaisissez-vous. C'est le moment de mettre fin au nourrissage dissuasif des sangliers. La peste porcine conjuguée à une année exceptionnelle de glandée et de fainée fait que le moment est adéquat, politiquement, pour prendre enfin vos responsabilités, au grand dam de certains cercles de chasseurs, où règne une odeur nauséabonde de l'argent, n'en déplaise aux « amis » de Saint-Hubert.

Vous remerciant pour toute l'attention que vous porterez à la présente, veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Jacques DELACOLLETTE

*Copie, de la présente, est transmise à la FWA, à Inter Environnement Wallonie, à Natagora, au DNF et au Saint-Hubert Club, à toutes fins utiles.*